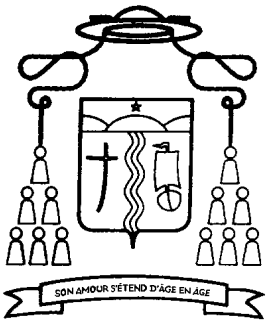

QUELQUES MOTS DE NOTRE ÉVÊQUE PUBLICATION: 16 AVRIL 2008

« JUSTICE POUR LES HOMMES ET LES FEMMES! »

Le premier chant que j'ai créé remonte aux années 1978, alors que je reprenais les paroles de saint Basile le Grand: « Aux affamés appartient le pain que tu gardes, aux miséreux appartient l'argent que tu enfouis, aux démunis appartiennent les biens que tu gaspilles, à l'homme nu appartient le manteau que tu caches, aux opprimés donne la liberté, aux sans-voix, la parole. Fais oeuvre de justice et de paix. Justice pour les hommes et les femmes. Justice pour les peuples de la terre, voix de Dieu, cri du coeur. Justice pour les hommes et les femmes. » Sur le CD que j'ai publié en décembre « Artisan de paix », Monique Poirier et Mélanie LeBlanc l'interprètent magnifiquement.

DE LA PAROLE AUX ACTES

Au Synode d'Edmundston (1987-1990), l'assemblée plénière a voté la mise sur pied d'un office diocésain de pastorale sociale, afin de répondre aux nouvelles situations sociales de pauvreté et d'injustice. Le Congrès d'orientation pastorale de mars 2006 souligna la même urgence: l'Église d'Edmundston se doit de voir à la création d'un comité diocésain de pastorale sociale. Sans vouloir justifier le long retard apporté à la réalisation de cette recommandation, il faut dire que la création des zones pastorales et des unités pastorales exigea plus que ce que nous avions entrevu, mais ce fut surtout la mise sur pied des six parcours de catéchèse familiale et paroissiale et la création de la pastorale jeunesse qui demandèrent un surcroît d'efforts à tous les niveaux, sans oublier la campagne majeure de financement diocésain et paroissial. Cela ne veut pas dire que rien ne s'est fait pendant ce temps en pastorale sociale: les banques alimentaires de nos divers milieux ont été constamment prises d'assaut, des associations bénévoles ont pris un soin continu des mères célibataires, des femmes battues, des personnes handicapées, des chômeurs, des itinérants, etc. Un comité éventuel de pastorale sociale n'a pas à se substituer aux organismes déjà existants, mais à conscientiser les communautés chrétiennes aux nouvelles situations sociales et surtout à contribuer à donner à notre milieu des personnes qualifiées au nom de leur foi pour répondre aux situations dramatiques vécues chez nous et ailleurs. Il y a présentement dans notre diocèse douze unités pastorales qui regroupent nos trente-deux paroisses: si nous avions une ou deux personnes par équipe d'animation pastorale qui seraient davantage interpellées par les plus pauvres et les plus démunis, nos communautés chrétiennes seraient davantage dynamisées par la justice et la solidarité des gens de chez nous et d'ailleurs.

QU'ÉCLATE L'ÉVANGILE DE LA PAIX!

Dans le dernier livre que j'ai lancé en décembre dernier, j'ai voulu évoquer la « pastorale des droits humains », une pastorale qui nous oblige à regarder de près comment sont vécus dans notre milieu les droits essentiels reconnus à toute personne: le droit à la vie, le droit au travail, le droit au logement, le droit à la nourriture, le droit au déplacement, etc. Ce premier regard nous conduira, j'en suis assuré, à nous solidariser pour donner des réponses encore plus appropriées. Lorsqu'en septembre 1971, le cardinal Maurice Roy de Québec m'a demandé de fonder le premier office de pastorale sociale au Canada, l'oeuvre était immense: presque tous les organismes étaient en train de se « déconfessionnaliser »: syndicats, services sociaux, services hospitaliers: il fallait trouver de nouveaux liens avec ces organismes qui, autrefois, avaient leurs propres aumôniers et affichaient des croyances profondes. La loi 26 sur l'assistance sociale, qui remplaçait « le secours direct » pour les plus pauvres, avait été votée: désormais, les bénéficiaires de l'aide sociale devaient trouver un secours plus facile auprès des diverses agences... c'était se faire illusion; la loi 65 modifiait les diverses structures des hôpitaux et créait les centres locaux de services communautaires, etc. Quels seraient les liens avec les groupes populaires qui surgissaient à gauche et à droite, que ce soient avec les chômeurs, les locataires, les itinérants? Des recherches-action furent entreprises pour en arriver à des solutions concrètes, des religieux et des religieuses s'unirent pour fonder la Maison Lauberivière pour les itinérants. M. le cardinal Roy nous disait que ce qui l'inquiétait le plus, ce n'était pas nos initiatives nombreuses et variées, mais ce que nous n'avions pas encore osé « démarrer »! Il nous laissait un champ très large!

UNE REMARQUE JUDICIEUSE

Dans sa remarquable encyclique sur la paix, Jean XXIII nous livre une conviction profonde: « Pour pénétrer de sains principes une civilisation et pour l'imprégner d'esprit chrétien, il ne faut pas se contenter des lumières de la foi ni d'une bonne volonté ardente à promouvoir la paix. Mais il faut que les chrétiens soient présents dans les institutions de la société et qu'ils exercent du dedans une influence sur les structures. Or, la civilisation moderne se caractérise surtout par les acquisitions de la science et de la technique. Il n'est donc pas d'action sur les institutions sans compétence scientifique, aptitude technique et qualification professionnelle. Ces qualités toutefois ne suffisent nullement, il faut bien s'en rendre compte, pour imprimer aux rapports de la vie quotidienne un caractère pleinement humain. Celui-ci réclame la vérité comme fondement des relations, la justice comme règle, l'amour mutuel comme moteur et la liberté comme climat. » C'est là tout un programme de vie, c'est toute une perspective pour une pastorale sociale active et vigilante.

TOUT N'EST PAS À RÉGLER!

En créant une comité diocésain de justice sociale, nous n'avons pas à mettre vingt-cinq comités sur pied, mais plutôt à contribuer à mettre ensemble des organismes similaires et à créer des liens avec les diverses communautés chrétiennes. Benoît XVI nous y incite fortement: « Ce n'est pas le rôle propre de prendre en charge le combat politique pour réaliser la société la plus juste possible; toutefois, elle ne peut et elle ne doit pas non plus rester à l'écart de la justice sociale. L'Église doit s'insérer en elle par la voie de l'argumentation rationnelle et elle doit réveiller les forces spirituelles, sans lesquelles la justice, qui requiert aussi des renoncements, ne peut s'affirmer ni se développer. »

DE BONNES SEMAILLES

Non ancêtres ont été extrêmement sensibles aux questions de justice et il en est de même de nos compatriotes. Il nous faut demeurer vigilants. Comme le disait le prophète Michée: « Va, accomplis la justice, aime dans la tendresse et marche humblement devant Dieu. » Et Jésus nous redira: « Heureux les affamés et les assoiffés de justice, car ils seront rassasiés. »

+ François Thibodeau cjm

+François Thibodeau, c.j.m.
Évêque d'Edmundston